

20060118-0001a-r

**Communiqué du Comité de suivi du
Colloque national sur les violations graves des droits humains au Maroc
relatif aux résultats annoncés par l'IER**

Le Comité de suivi du Colloque national relatif aux violations graves des droits humains au Maroc s'est réuni le 18/1/2006 au siège de l'OMDH. Après étude des conclusions et recommandations préliminaires annoncées par l'IER dans sa synthèse du rapport final, et en attendant d'avoir accès au rapport final dans sa version définitive et de procéder à son analyse, le Comité de suivi a conclu à ce qui suit :

1/ Sur le plan de l'établissement de la vérité

- Note l'importance de la détermination du sort de 742 cas parmi les victimes des violations des droits humains considérés jusqu'alors comme personnes dont le sort est inconnu, et considère cela comme une avancée par rapport à ce qui était accessible ou annoncé officiellement auparavant ;
- Souligne avec force la nécessité pour l'Etat d'assumer ses responsabilités dans l'éclaircissement du sort de l'ensemble des cas en suspens ;
- Exprime son étonnement face à l'absence de toute indication relative aux violations graves des droits humains dans le Rif, au moins dans la synthèse du rapport, de même qu'il exprime son étonnement face à la limitation des victimes des violations graves au Sahara aux victimes des affrontements armés ;
- Réclame la détermination exacte des causes de la mort et de l'identité des victimes décédées pour toutes les familles qui le réclament, en ayant recours à l'expertise scientifique et à l'analyse génétique afin de lever tout doute chez les ayants-droits ;
- Souligne la carence de l'IER pour l'établissement de la vérité concernant les investigations relatives au dossier de Mehdi Benbarka avec toute sa signification politique et sa symbolique au niveau national et international ;
- Souligne avec regret la coopération inégale des appareils de l'Etat, et la reconnaissance par l'IER du « refus de certains anciens responsables de coopérer avec elle dans l'effort de recherche de la vérité » comme cela est exprimé dans la synthèse du rapport ; chose qui a surpris l'opinion publique et le Comité de suivi par rapport aux déclarations officielles et répétées des responsables de l'IER tout au long de la durée de son mandat qui n'ont cessé de saluer la coopération positive et totale de l'ensemble des appareils de l'Etat.

2/ Sur le plan de la détermination des responsabilités

- Remarque la non détermination claire de la responsabilité de l'Etat et de l'ensemble de ses appareils et institutions en ce qui concerne les violations graves. Il exprime également son étonnement face à l'orientation de l'IER à considérer les violations graves durant plus de quatre décennies comme dues seulement à « l'usage disproportionné de la force publique », et non à une politique systématique de l'Etat vis-à-vis des différents acteurs politiques, syndicaux et associatifs à travers les liquidations physiques, les poursuites, la répression et la torture en tant que victimes de la détention arbitraire ou de la disparition forcée ;
- Souligne sa réserve quant au partage fait par l'IER entre les responsabilités étatiques et les responsabilités non étatiques ; les faits démontrent que l'Etat avait le contrôle de l'ensemble de ses appareils durant toute cette période (1956-1999), et qu'il est responsable constitutionnellement et légalement de la protection de tous les marocains, individus et groupes, hommes et femmes, et d'assurer leur sécurité.

3/ Sur le plan de la réparation

Concernant ce qu'a affirmé l'IER quant au fait « qu'elle a procédé à une évaluation globale du processus de traitement du dossier de la disparition forcée et de la détention arbitraire après avoir eu des contacts avec les autorités publiques, les organisations de la société civile, les victimes, leurs familles et leurs représentants comme cela est indiqué dans la synthèse du rapport, le Comité de suivi souligne ce qui suit :

- le Comité de suivi annonce qu'il n'a jamais été associé à cette évaluation globale du processus de traitement des violations graves des droits humains au Maroc ;
- regrette de ne pas avoir eu connaissance de cette évaluation qu'il n'a cessé de réclamer à l'IER jusqu'au mois de juillet 2005, ce qui fait que l'approche de l'IER relative à l'indemnisation et la réparation reste méconnue des victimes et de leurs ayants droits, et aussi des organisations oeuvrant dans le domaine,
- se réserve le droit de présenter son point de vue sur cette approche après avoir eu connaissance des normes et des fondements, de la valeur des indemnisations et des mesures prises en matière d'insertion sociale et médicale,
- souligne la nécessité d'inclure dans le concept de réparation les individus, les groupes et les régions, et appelle à sa mise en œuvre.

4/ Sur le plan des recommandations

Dans le cadre de ses recommandations relatives au rapport, l'IER appelle à le considérer comme un document de référence national et public, et invite à l'organisation d'activités de



20060118-0001B-12

communication ou à caractère éducatif afin de le présenter à l'ensemble des citoyens. Or deux mois après l'approbation du Roi et sa décision de le faire publier et de le porter à la connaissance de l'opinion publique, la conférence de presse pour la présentation du rapport à travers l'ensemble des média n'a pas eu lieu, de même que le programme de sa diffusion ; alors que débute à l'étranger une campagne pour sa présentation à la communauté internationale. Ce qui nous pousse à nous interroger sur la partie concernée par ce travail et ce processus relatif à l'ouverture du dossier des violations graves et par les résultats auxquels il a abouti.

Pour ce qui est des autres recommandations et mesures pour éviter que cela ne se répète pas, le Comité de suivi :

- souligne l'importance de la recommandation relative à la primauté des conventions internationales des droits humains sur la législation nationale et appelle à l'intégrer dans la Constitution ;

- exprime sa satisfaction relativement à la recommandation concernant la séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice et autres mesures visant la mise à niveau de la justice et le renforcement de son indépendance, et appelle à la révision de l'actuelle Constitution afin de consolider les libertés et la démocratie sur la forme et le fond ;

- note l'importance de la recommandation relative à la ratification du statut de Rome et appelle l'Etat marocain à la ratification officielle des statut de la Cour Pénale Internationale ;

- souligne l'importance de l'esprit de la recommandation relative à la lutte contre l'impunité et la révision de la politique sécuritaire, et appelle à mettre l'ensemble des appareils de sécurité sous la tutelle du gouvernement et le contrôle du parlement.

Le Comité de suivi considère que l'importance de ces recommandations se trouve essentiellement dans leur mise en œuvre. Il souligne également le déficit dont souffrent les réformes éducatives au niveau des recommandations de l'IER, en tant que composante essentielle de la réforme et pour que cela ne se répète pas. La recommandation relative à l'éducation a un caractère vague et se limite seulement à se référer au plan d'action du CCDH relatif à l'éducation aux droits humains et à leur promotion, or ce plan est inexistant et nos organisations ne cessent de réclamer sa mise en place. Cela soulève un important défi concernant l'ensemble des recommandations au niveau de leur gestion et au niveau de la détermination d'un agenda de mise en œuvre.

En attendant l'étude et l'analyse du rapport final de l'IER, le Comité de suivi du dossier des violations graves des droits humains demande de manière urgente :

- la publication du rapport final et sa diffusion à travers les divers média publics, dans toutes les langues courantes et à large diffusion ;

- que l'Etat présente ses excuses officiellement et publiquement aux victimes, à leurs familles et au peuple marocain pour les violations graves commises en matière des droits humains.

Rabat : 18/01/2006

**Association Marocaine
des Droits Humains
(AMDH)**

**Organisation Marocaine
des Droits Humains
(OMDH)**

**Forum Marocain
Vérité et Justice
(FMVJ)**